



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E26999

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2027

ÉDITÉ LE

13/05/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1995

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC strasbourg

Siret : 399 721 182 00067

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4201966

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 011972491060

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 011972491060

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CHAUFFAGE SANITAIRE GEORGES DIEBOLD

4 RUE DE LA 2EME DIVISION BLINDEE  
67270 HOCHFELDEN

Téléphone : 03 88 91 74 36

Fax :

Portable : 06 83 78 32 43

Site Internet : <http://www.chauffage-diebold.fr/>

E-mail : [gdiebold@chauffage-diebold.fr](mailto:gdiebold@chauffage-diebold.fr)

Responsabilité légale :  
DIEBOLD THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE  | 02/03/2023           |
| 5311 | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE | 04/12/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 02/03/2023         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 02/03/2023         |
| o Ventilation mécanique  | 19/01/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.